



## **Avis en autosaisine du CSPNB : recommandations pour prendre en compte les impacts environnementaux de l'exploitation des ressources marines profondes**

Suite aux deux avis du CSPNB, sur le projet de rapport de l'expertise collective (ESCo) sur les impacts environnementaux en appui à la décision publique de l'exploitation des ressources minérales profondes du 20 février 2014 et sur l'exploitation des ressources halieutiques profondes du 12 juin 2014, le CSPNB s'est autosaisi pour préconiser des recommandations prenant en compte les impacts environnementaux de l'exploitation des ressources marines profondes.

Résumé : Le CSPNB recommande :

- l'application systématique du principe de précaution et la mise en place d'études pluridisciplinaires qui combinent les approches écologiques et économiques, incluant notamment les impacts sur les écosystèmes, et l'intégration de la rentabilité et la durabilité de l'exploitation des ressources ;
- la mise en place, dans le cadre d'une coopération internationale, d'une entité capable de mettre en place une gouvernance pour la gestion rationnelle et durable des ressources des écosystèmes profonds ;
- qu'un pourcentage des sommes pour la prospection et l'exploitation des ressources profondes soit dévolu à de la recherche ;
- la création d'un fonds de garantie ou de caution permettant de faire face aux situations écologiques d'urgence, type marée noire, destruction importante d'habitats, etc.

### **1 Présentation du contexte**

Le milieu marin est actuellement soumis à des pressions d'origine humaine (pollutions par des rejets, exploitations des ressources vivantes et minérales) dont les impacts sur les écosystèmes doivent être évalués. Très récemment (février 2014), Lisa Levin, directrice du Centre de biodiversité marine et de conservation de la Scripps Institution of Oceanography, à San Diego (Californie) écrivait : «Les écosystèmes profonds couvrent plus de la moitié de la surface de la Terre et, vu leur importance pour la stabilité de notre planète, il est impératif d'agir pour préserver leur intégrité. L'industrialisation qui a dominé le 20ème siècle sur Terre devient une réalité dans les grands fonds marins". Avec le triplement de la population humaine depuis 70 ans, la demande de produits alimentaires, d'énergie et de matières premières venant de l'océan a augmenté considérablement. Au fur et à mesure que nous épuisons les réserves de ressources vivantes le long des côtes, les pêcheries industrielles se tournent vers les eaux profondes, activité pour laquelle le CSPNB a déjà émis un avis<sup>1</sup>.

---

1 Avis en autosaisine du CSPNB sur l'exploitation des ressources halieutiques profondes du 12 juin 2014

Le milieu marin abrite également des ressources minérales potentielles et avérées. Les grandes profondeurs présentent notamment des nodules polymétalliques (dans les plaines abyssales), des encroûtements de manganèse, des sulfures polymétalliques hydrothermaux (le long des dorsales océaniques), des saumures métallifères (dans la Mer Rouge), des boues métallifères (au large de l'Alaska, de la Thaïlande, du Myanmar et de l'Indonésie, mais également dans le Pacifique), des sédiments métallifères (Méditerranée), des oxydes de fer et de manganèse, des fluides enrichis en hydrogène...

Au-delà de l'épuisement des ressources halieutiques, les écosystèmes des grands fonds sont donc aujourd'hui menacés par l'exploration de ressources minérales, comme le nickel, le cobalt, le manganèse, le zinc, le cuivre, voire les diamants. L'exploration d'hydrocarbures cible couramment des fonds à plus d'un kilomètre de profondeur et des tentatives sont en cours pour aller chercher le pétrole à 8 km sous le plancher océanique après forage sous 4 km d'eau. Le quadruplement en 50 ans de la demande en énergie fossile s'est déjà traduit par le déploiement de 2000 plateformes pétrolières en mer profonde.

Des avancées technologiques majeures ont été obtenues en robotique et le secteur minier explore les profondeurs marines en quête de minéraux et de terres rares indispensables dans l'électronique, comme les téléphones portables ou les batteries des voitures hybrides. Des concessions d'exploitation sont déjà octroyées dans de vastes zones des grands fonds océaniques pour y extraire les ressources nécessaires à notre économie avancée.

Or la France dispose d'une ZEE de 11 millions de km<sup>2</sup>, la seconde du monde, répartie sous toutes les latitudes. Ce contexte géopolitique fait qu'il nous incombe d'être vigilants et de préconiser des modes d'action responsables et durables.

## 2 Recommandations du CSPNB

Face à cette situation, le CSPNB considère qu'il est nécessaire d'analyser, comme l'a précisé Linwood Pendleton, directeur du programme sur la politique océanique et côtière de l'Université Duke, si « la valeur de ce qui est extrait est plus grande que le dommage infligé à l'écosystème ». Il précise également que parmi les questions à résoudre, il est nécessaire d'étudier comment réparer les dégâts considérables déjà infligés par les chaluts, la pollution et d'autres activités.

Le CSPNB précise que les fonds marins renferment une diversité biologique bien plus considérable que celle envisagée initialement (de très nombreuses espèces continuent à y être découvertes et certains compartiments de la biodiversité marine sont encore de vastes boîtes noires) et représentent ainsi une source potentielle de nouveaux matériaux et de médicaments pour l'humanité.

C'est pourquoi les scientifiques sont très préoccupés par les projets d'exploitation de tous ordres qui émergent : les perturbations d'origine anthropique seront mal supportées par les écosystèmes liés aux milieux profonds, aux rythmes biologiques ralentis, aux poissons centenaires, incompatibles avec des pressions répétées. Une attention doit être tout particulièrement portée aux activités intensives d'exploitation et à celles sources de rejets de déchets.

Le CSPNB recommande qu'en absence de données fiables pour mettre en œuvre des évaluations d'impact environnemental appropriées, **le principe de précaution soit systématiquement appliqué**. Comme proposé

dans l'avis émis en juin 2014<sup>2</sup> sur l'exploitation des ressources halieutiques profondes, il recommande la mise en place d'expertises éco-socio-systémiques prenant notamment en compte les impacts sur les écosystèmes et l'intégration de la durabilité et de la rentabilité des exploitations des ressources, notamment en provisionnant les coûts potentiels de mitigation dès le montage des projets, et ce avant tout démarrage d'une exploitation.

Le CSPNB précise qu'il est indispensable dans des milieux si peu connus de tout faire pour acquérir les données et connaissances manquantes pour étudier ces questions et prévoir leurs évolutions sous pression anthropique - la réglementation devant évoluer parallèlement en tant que de besoins en fonction des connaissances acquises.

**Le CSPNB recommande la mise en place, dans le cadre d'une coopération internationale, d'une entité capable de promouvoir une gouvernance pour la gestion rationnelle des ressources des écosystèmes profonds.** Il soutient donc la recommandation de l'ESCo de conforter la position française vis à vis de l'AIFM (ISA) et de soutenir le renforcement de son rôle dans la gouvernance de la haute mer. Il suit en cela Cindy Lee Van Dover, directrice du Laboratoire marin de l'Université Duke (Caroline du Nord), pour qui, « ...il est impératif de travailler avec les industriels et des organismes de gouvernance pour mettre en place des réglementations environnementales progressistes et informées par la science, avant que ces activités ne soient établies. ». Le CSPNB propose qu'un cadre soit délimité avec les juristes et économistes, sur les possibilités de développement avec le niveau des connaissances actuelles.

Par ailleurs, il recommande, au vu des enjeux économiques considérables, l'augmentation de l'effort de recherche sur ces milieux. **Le CSPNB suggère qu'un pourcentage des sommes engagées pour la prospection et l'exploitation des ressources profondes soit dévolu à la recherche.** Ces sommes pourraient permettre de favoriser les recherches pluridisciplinaires où les thématiques biologiques sont centrales et non secondaires face aux priorités des géosciences et de développer de solides études sur l'écosystème ciblé avec une véritable approche spatiale et fonctionnelle (recommandation du CSPNB à propos de l'ESCo<sup>3</sup>).

Sur le plan économique, il conviendrait que les projets d'exploitation prévoient, dès leur phase initiale d'évaluation, une prise en compte des coûts externes induits par la mise en exploitation. Ceci permettrait d'obtenir une meilleure évaluation de leur rentabilité réelle et de leur durabilité.

**Le CSPNB propose également en raison de l'incertitude existante, la création d'un fonds de garantie ou de caution permettant de faire face aux situations écologiques d'urgence, type marée noire, destruction importante d'habitats, etc.** Ce fond permettrait ainsi de pallier à l'insuffisance de la connaissance des services écosystémiques rendus par les environnements marins. Les dépôts seraient restitués à leurs propriétaires si non utilisés, à la fin de l'exploitation.

---

2 Avis du CSPNB du 12 juin 2014 sur l'exploitation des ressources halieutiques profondes

3 Avis du CSPNB sur le projet de rapport de l'expertise collective (ESCo) sur les impacts environnementaux en appui à la décision publique de l'exploitation des ressources minérales profondes du 20 février 2014